

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 03/09/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement : F01115P0127

1. Intitulé du projet

Réaménagement du Carrefour du Cerf-volant et de la rue de la Porte de Buc par la création d'une piste cyclable bi-directionnelle.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

François DE MAZIERES, Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

CS/SIRET 2 14 17 18 10 10 15 8 4 110 10 10 12 18 1

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°) d) Toutes autres routes d'une	Création d'une piste cyclable bi-directionnelle de 830 m
longueur inférieure à 3 kilomètres	,

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'opération prévoit la création d'une piste cyclable bi-directionnelle le long d'une lisière forestière sur la rue de la Porte de Buc (RD 939), ainsi que la reconfiguration du carrefour du Cerf-Volant créant des traversées piétonnes sécurisées et résorbant les dysfonctionnements routiers. Le stationnement sera créée le long des habitations et des entreprises existantes. Cet axe sera traité par un aménagement paysager dans la continuité avec les espaces forestiers existants. Une moindre partie de la lisière forestière sera défrichée pour permettre la réalisation de la piste cyclable entraînant un retalutage et un reboisement de la parcelle

4.2 Objectifs du projet

La piste cyclable sera créée en lieu et place d'un stationnement aujourd'hui illégal en bordure du massif forestier. Cet aménagement, distinct de la chaussée, sécurisera les cycles pour rejoindre Buc à Versailles, et notamment en direction de la gare de Versailles Chantiers. Un des objectifs de cette opération est de favoriser les circulations douces aujourd'hui pénalisées par des aménagements peu sécurisants (création de traversées piétonnes, plateau surélevé...). Le réaménagement du carrefour doit permettre de fluidifier le trafic routier et d'améliorer les temps de parcours des transports en commun qui desservent le plateau de Satory et les zones d'activités de Buc, Les-Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, tout en sécurisant également les modes actifs.

Cette opération prévoit un traitement paysager des abords la Rue de la Porte de Buc (RD939) et du carrefour du Cerf-Volant aujourd'hui peu valorisé. L'objectif est d'améliorer les entrées de ville de Buc et de Versailles ainsi que le cadre de vie des riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'une durée de 7 mois seront décomposés en plusieurs phases, et réalisés lorsque le trafic routier sur cet axe est faible et hors période sensible de reproduction des espèces protégées.

La phase préparatoire vise à défricher les parties boisées concernées, à réaliser en automne et hiver 2016 (1 mois). Puis les travaux consisteront à reprofiler les talus existants et créer les ouvrages géotechniques. Cette phase impliquera un décaissement du terrain naturel dont une partie des terres seront réutilisés pour les remblais. En parallèle, les travaux de déplacement du mur d'enceinte (mur non historique) situé dans la partie basse de la piste cyclable (devant la fondation des Diaconesses de Reuilly) seront menés (3 mois).

Puis, les travaux porteront sur la construction de la voirie, reconfiguration du carrefour, construction de la piste cyclable et reprofilage de la chaussée (environ 2 mois).

Enfin, les aménagements paysagers clôtureront cette opération par des plantations d'espèces endémiques et favorables au développement des espèces protégées (1 mois).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement des parcelles ne générera pas d'exploitation forestière.

A l'issue de la mise en service, le trafic actuel restera similaire au trafic prévu (environ 14 000 UVP/jour). La création de la piste cyclable pourrait générer une augmentation de la fréquentation des cycles sur cet axe, notamment par la proximité de l'entrée secondaire de la gare de Versailles-Chantiers. De plus, la mise en valeur de la lisière forestière et la rénovation des accès à la forêt devraient amener de nouveaux promeneurs dans le bois Saint-Martin.

La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s). La superficie à défricher est inférieure par cas préalable à la réalisation d'ur de défrichement. Versailles Grand Pa 15 septembre 2014 (annexe 1 et 2) Versailles par le défrichement. L'éti	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sative de l'Etat compétente en matière d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'étude d'impact. Toutefois, le projet est sou arc a saisi les services de l'Etat le 31 juillet 201 l'ersailles Grand Parc a lancé une étude pré-écude a révélé la présence d'espèces protégées le Versailles Grand Parc a complété cette étude	ente demande d'examen au cas umis à une demande d'autorisation 4, qui ont adressé leur réponse le cologique sur les parcelles banales mais dont l'opération ne
	que le projet ne nuira pas au maintien dans u	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédo Réalisation d'une piste cyclable, dist	ure d'autorisation ce formulaire est rempli incte de la chaussée dont la longueur est inféri	
	projet et superficie globale (assiette) de l'opération eurs caractéristiques	- préciser les unités de mesure utilisées Valeur
ongueur de la piste cyclable argueur de la piste cyclable Superficie imperméabilisée Superficie des espaces verts réamén Superficie défrichée	agés (valorisation)	830 mètres 3m dont minimum 2,5 mètres Maximum 5 000 m² 4 200 m² 2 400 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long°	'"_ Lato'"_
Rue de la Porte de Buc et une partie de la Rampe Saint-Martin	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,	18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: 08 · 19 · 1 Lat. 48 · 47 · 43 · 5

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	rude d'impact ? Oui	Non X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Oui 🗆	Non 🗌

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme de travaux global. La Ville de Versailles réalisera l'enfouissement des réseaux sur la totalité du linéaire concerné par le projet à l'été 2015.

Ce projet n'est pas concerné par le programme de travaux du futur pôle d'échange multimodal de Versailles Chantiers.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Sensil	oilité er	nvironnementale de la zone d'implantation envisagée
-une lisière forestière appa	s sur le 39 et le e la Fo rtenan	e tracé e carret indation t à l'Eta	du projet sont :
	Plan Plan Les	ation d local o local o zonage	Curbanisme (ensemble des documents d'urbanisme des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Curbanisme de la Ville de Versailles approuvé le 24/11/2011 Curbanisme de la Ville de Buc approuvé le 23/04/2007 des concernés par le projet sont principalement des zones déjà urbanisées : UGc. (annexe 5)
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementale	ıx dan	s la zoi	es documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non
http://www.developpemen			noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet uv.fr/etude-impact
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		ZNIEFF n°110020353 - FORËT DOMANIALE DE VERSAILLES
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan de prévention du bruit dans l'environnement en cours d'élaboration par Versailles Grand Parc

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?	X		Une infime partie du projet est située en site inscrit. Il s'agit d'un cheminement existant qui contourne l'ancienne maison forestière (annexe 6).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Le projet est situé dans un rayon de 500 mètres du monument historique inscrit de la Gare de Versailles Chantiers, à proximité du site classé de la Vallée de la Bièvre (annexe 6)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le reprofilage des talus générera de nombreux déblais (environ 5000 m3) qui seront en partie réutilisés sur place (si les conditions de réemploi sont réunies), ou bien évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le maître d'ouvrage sera attentif lors de la phase travaux de ne pas générer des nuisances sur l'habitat, et évitera les périodes de reproduction de espèces protégées identifiées dans les inventaires (annexe 4). Des espèces protégées ont été recensées dans des études menées en 2015 par Versailles Grand Parc (annexe 3 et 4). Toutefois, elles ne présentent pas d'enjeu de conservation localement sachant qu'elles sont communes et non menacées dans la Région. Le projet ne nuira pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations locales des espèces concernées.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet n'aura pas d'incidence sur la ZNIEFF identifié dans la partie 5.2. En effet, le projet est localisé à l'interface entre le tissu urbain et la forêt. Les flux routiers génèrent des nuisances sur les habitats et limitent les enjeux écologiques (annexe 3 et 4).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet engendre une consommation d'espace forestier minime. Il s'agit d'une lisière de forêt non entretenue dont l'intérêt phytoécologique et floristique potentiel est à priori faible en raison de la banalité et de l'artificialisation des milieux (annexe 3 et 4).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	X		Les émissions lumineuses seront de faible ampleur et concerneront l'éclairage public le long de la Rue de la Porte de Buc.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	******	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		x	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du p	rojet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
	rojet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X	Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	e rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou pensé ? Expliquez pourquoi.
L'opération de la Rue	de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant est un projet qui favorisera les
1.5	

L'opération de la Rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant est un projet qui favorisera les circulations douces grâce à un aménagement sécurisé. Ce projet vise à améliorer la circulation des transports en commun ainsi que la desserte des pôles d'activités de Versailles Grand Parc. Ce projet prévoit un aménagement paysager des entrées de villes de Versailles et de Buc et participe à la mise en valeur du patrimoine historique, notamment le mur d'enceinte du Petit Parc.

Bien que situé en partie en ZNIEFF, le projet de la Rue de la Porte de Buc aura un faible impact sur les espèces protégées présentes. En effet, le contexte urbain et routier actuel génèrent de multiples nuisances pouvant porter atteinte aux espèces actuelles. Lors de la phase travaux, le maître d'ouvrage sera attentif à ne pas nuire au développement des espèces. En conclusion, au regard de l'ensemble des éléments cités ci-dessus, le projet de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-Volant n'aura pas un impact important sur l'environnement et valorisera les espaces naturels et forestiers existants.

Plus largement, ce projet favorise le report de l'usage de la voiture vers les modes doux et l'usage des transports en commun. Outre son faible impact sur les milieux, l'opération participe à la préservation de l'environnement (qualité de l'air, nuisances sonores, ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	K
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	区

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Annexe 1 : Courrier de Versailles Grand Parc adressé aux services de l'Etat (DDT Yvelines) pour une demande d'autorisation de défrichement pour le projet de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-Volant Annexe 2 : Courrier de réponse de la DDT suite à la saisie par les services de Versailles Grand Parc sur la demande d'autorisation de défrichement Annexe 3 : Etude pré-diagnostic écologique réalisée en 2015 par CAVGP Annexe 4 : Etude de diagnostic écologique réalisé en 2015 (inventaire avifaune) Annexe 5 : Zonage PLU de la Ville de Versailles concernant le projet Annexe 6 : Carte des périmètres des sites inscrits/classés, monuments inscrits/classés

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le,

2 7 7007 2015

Fait à

Versailles

Signature

François de MAZIERES Député-Maire de Versailles



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Bureau d'Etudes Espaces Publics 56 Avenue de Saint Cloud 78000 Versailles Tel: 01.30.97.82.32





CREATION D'AMENAGEMENT CYCLABLE

LIEU

Rue de la Porte de Buc

PLAN DE SITUATION

PHASE	NUMERO	INDICE
AVP	100	0

ECHELLE
1/5000

DESSINATEUR	M.A.B.
VERIFICATEUR	E.R.
DATE	MARS 2014

1		
INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	21/03/14	Création

CHEMIN DU FICHIER \(\Int\ARRANCY\Groupes de Travail\\$\!\Plans\Projets\VGP\2012 PORTE DE BUC (MAB)\\04 \\ETUDES\2-AVP-final\Situation5000.dwg







